

REPUBLIQUE FRANCAISE

Commune de Sochaux

## ARRETE DU MAIRE N° 2018.00002

N° 2018.00002

Vu les articles L. 153-19 et R. 153-8 du Code de l'Urbanisme

Vu le Code de l'Environnement et notamment les articles L.123.1 et suivants et R.123-1 et suivants,

Vu le Décret n° 2011-2018 du 29 septembre 2011 portant réforme de l'Enquête Publique relative aux opérations susceptibles d'affecter l'environnement, modifié par le Décret n° 2017-626 du 25 avril 2017

Vu l'Arrêté du 24 avril 2012 fixant les caractéristiques et dimensions de l'affichage de l'Avis d'Enquête Publique mentionné à l'article R.123-11 du Code de l'Environnement,

Vu la délibération du 28 juin 2013 relative à la relance de la révision du Plan d'Occupation des Sols (POS) en Plan Local d'Urbanisme (PLU) prescrite le 28 novembre 2008,

Vu le procès-verbal du conseil municipal du 22 septembre 2015 relatif au débat sur les orientations du projet d'aménagement et de développement durables du projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU),

Vu la délibération du 4 juillet 2017 arrêtant le projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU) et tirant le bilan de la concertation,

Vu les pièces du dossier de projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU) soumis à Enquête Publique,

Vu les avis rendus par les personnes publiques associées à l'élaboration du projet de PLU annexés au dossier de projet de Plan Local d'Urbanisme (dont l'avis de l'autorité environnementale compétente en matière d'environnement par ailleurs consultable sur le site internet suivant : [www.25.developpement-durable.gouv.fr](http://www.25.developpement-durable.gouv.fr) - Rubrique "Cas par cas : décisions rendues").

Vu l'Ordonnance du 8 décembre 2017 de M. le Président du Tribunal Administratif de Besançon désignant le Commissaire Enquêteur,

**Objet : Arrêté prescrivant une enquête publique relative à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) de la Commune**

**ARRÊTONS**

### **ARTICLE 1 : Objet et dates d'enquête**

Il sera procédé à une Enquête Publique relative à l'Elaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Sochaux pendant une durée de 33 jours, à compter du 12 février 2018 à 8h30, jusqu'au 16 mars 2018 à 17h00, qui aura lieu en mairie de Sochaux.

Les caractéristiques principales du projet traduites dans le projet d'aménagement et de développement durables sont les suivantes :

- **Redonner à Sochaux une attractivité urbaine et consolider son rôle dans l'agglomération :**
- Améliorer son attractivité et son intégration dans la dynamique de l'agglomération.
- Répondre aux besoins d'évolution démographique et sociale.
- Permettre un renouveau économique en s'appuyant sur la présence du groupe PSA.
- Consolider les atouts de développement majeurs de Sochaux.

**SOUS - PREFECTURE**  
**18 JAN. 2018**  
**MONTBELIARD**

- **Mise en place d'une stratégie urbaine adaptée aux ambitions du territoire :**
- Révéler les qualités paysagères et l'identité sochaliennne.
- Créer la ville intense et vivante.
- Promouvoir une ville plus fonctionnelle favorisant les proximités.

Il est précisé que le dossier relatif au projet de Plan Local d'Urbanisme soumis à enquête publique contient les informations environnementales dans la pièce n°1 : rapport de présentation. Le dossier contient également les avis rendus par les personnes publiques associées à l'élaboration du projet de PLU, ainsi que l'avis de l'autorité environnementale compétente en matière d'environnement (MRAe) et l'avis de Commission Départementale de la Préservation des espaces naturels et forestiers (CDPENAF).

#### **ARTICLE 2 : Désignation du commissaire enquêteur :**

A été désignée par le Président du Tribunal Administratif de Besançon, en qualité de Commissaire Enquêteur : Madame Sylviane FOURE, exerçant la profession de secrétaire comptable.

#### **ARTICLE 3 : Durée de l'enquête publique et modalités de mise à disposition du dossier d'enquête :**

Les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le Commissaire Enquêteur, seront déposés à la mairie de Sochaux pendant 33 jours consécutifs aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie (du lundi au vendredi de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00), du 12 février 2018 au 16 mars 2018 inclus.

En outre, le dossier d'enquête sera consultable sur le site internet à l'adresse suivante : [www.sochaux.fr](http://www.sochaux.fr)

Un poste informatique pour la consultation du dossier, sera également mis à disposition du public en mairie aux jours et heures indiqués ci-dessus.

#### **ARTICLE 4 : Recueil des observations du public**

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations et propositions sur le registre d'enquête ou bien les adresser au Commissaire Enquêteur par écrit à la mairie.

Elles pourront également être transmises par voie électronique du 12 février 2018 à partir de 8h30 au 16 mars 2018 jusqu'à 17h00 à l'adresse suivante : [contact-mairie@sochaux.fr](mailto:contact-mairie@sochaux.fr) ou depuis le lien <https://www.registre-dematerialise.fr/600>

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'Enquête Publique auprès de la mairie.

#### **ARTICLE 5 : Permanences du commissaire enquêteur**

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations, propositions et contre-propositions écrites et orales à la mairie (salle des mariages - rez-de-chaussée de la mairie), aux dates et heures suivantes :

- Lundi 12 février 2018 de 8h30 à 11h30
- Jeudi 1<sup>er</sup> mars 2018 de 13h30 à 16h30
- Samedi 10 mars 2018 de 9h00 à 11h00
- Vendredi 16 mars 2018 de 14h00 à 17h00.

<p><b>SOUS - PREFECTURE</b></p> <p><b>18 JAN. 2018</b></p> <p><b>MONTBELIARD</b></p>
--

#### **ARTICLE 6 : Clôture de l'enquête**

A l'expiration du délai de l'enquête prévue à l'article 1<sup>er</sup>, le registre est clos et signé par le Commissaire Enquêteur.

Le Commissaire Enquêteur dresse, dans les 8 jours après clôture de l'enquête, un procès-verbal de synthèse des observations qu'il remet au Maire. Ce dernier dispose de 15 jours pour produire ses observations éventuelles.

Le Commissaire Enquêteur dispose d'un délai de 30 jours à compter de la date de clôture de l'enquête pour transmettre au Maire le dossier avec son rapport et ses conclusions motivées. Simultanément, une copie du rapport et des conclusions motivées du Commissaire Enquêteur sera adressée au Président du Tribunal Administratif de Besançon.

#### **ARTICLE 7 : Diffusion du rapport et des conclusions de l'enquête**

Un mois après la clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions motivées du Commissaire Enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie de Sochaux pendant une durée d'un an, aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi que sur le site internet : [www.sochaux.fr](http://www.sochaux.fr) ou le lien : <https://www.registre-dematerialise.fr/600>

Les personnes intéressées pourront en obtenir communication dans les conditions prévues par la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 modifiée.

#### **ARTICLE 8 : Mesures de publicité**

Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête sera publié quinze jours au moins avant le début de celle-ci, et rappelé dans les huit premiers jours de l'enquête, dans les deux journaux ci-après : La Terre de chez Nous - L(Est Républicain).

Cet avis sera affiché notamment à Sochaux et publié par tout autre procédé en usage dans la commune.

L'avis d'enquête sera également consultable dans les mêmes conditions sur le site internet de la mairie : [www.sochaux.fr](http://www.sochaux.fr) ou sur le lien : <https://www.registre-dematerialise.fr/600>

#### **ARTICLE 9 : Approbation du Plan Local d'Urbanisme**

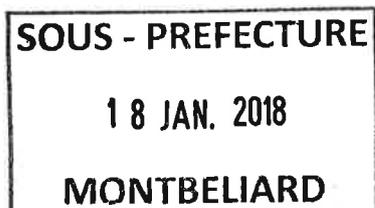
A l'issue de l'Enquête Publique, le Conseil Municipal examinera les résultats de la consultation des personnes publiques associées et du public ; il approuvera le Plan Local d'Urbanisme éventuellement modifié.

#### **ARTICLE 10 : Notification**

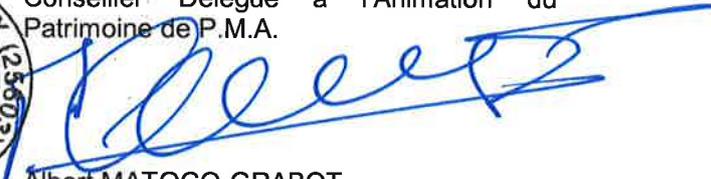
Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Préfet
- Madame le Commissaire Enquêteur
- Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Besançon

Fait à Sochaux, le 17 Janvier 2018



Le Maire,  
Conseiller Délégué à l'Animation du  
Patrimoine de P.M.A.

  
Albert MATOCQ-GRABOT